AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C2658
FR0000034639-FS1104

10 décembre 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ALTRAN TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 décembre 2019, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 5 décembre 2019, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ALTRAN TECHNOLOGIES et détenir indirectement 79 045 actions ALTRAN TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 0,03% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Goldman Sachs & Co. LLC	10 346	ns	10 346	ns
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	68 699	0,03	68 699	0,03
Total Goldman Sachs Group, Inc.	**79 045**	**0,03**	**79 045**	**0,03**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ALTRAN TECHNOLOGIES hors marché, au résultat de laquelle l'exemption de trading s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

À cette occasion, la société Goldman Sachs International a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, 10 338 actions ALTRAN TECHNOLOGIES au titre d'un contrat de « *right to recall* » portant sur autant d'actions ALTRAN TECHNOLOGIES (prise en compte dans la détention visée ci-dessus) et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, 8 actions ALTRAN TECHNOLOGIES (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) au titre d'un contrat « *equity swap* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance le 30 juin 2020.

———

[1] Sur la base d'un capital composé de 257 021 105 actions représentant 257 745 716 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.